

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JANVIER 2014

2/6 – MODALITES DE VERSEMENT DES SOLDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INVESTIES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au travers de la « politique de la ville », la Ville soutient le développement d'actions associatives. Cet accompagnement s'effectue selon un conventionnement qui encadre le suivi et le contrôle de l'usage des fonds publics : versement d'un acompte en début d'année et du solde de la subvention, sur présentation et analyse d'un bilan qualitatif et financier qui est fourni, dans le meilleur des cas, en année N+1 voire en année N+2.

Les conventions passées avec chacun des partenaires associatifs prévoient que le montant définitif des soldes de subvention versés peut être minoré au regard du niveau de la dépense effectivement réalisée et dont l'état est transmis au moment de la production des bilans.

La prise en compte du fonctionnement de certains partenaires associatifs oblige donc la Ville à prévoir de nouvelles inscriptions budgétaires en année N+1 correspondant aux montants financiers non versés en année N. Dans cette optique, le tableau suivant rappelle l'intitulé des actions concernées par l'inscription, en 2014, du versement des soldes de subvention suivants :

Article Fonctionnel	Opérateur	Intitulé de l'action	Montant du solde de subvention
92025	AMIFA	Accompagnement socioprofessionnel	1 200 €
	Améliorer et Démocratiser la Vie dans la Cité	Fonds de Participation des Habitants	720 €
	Maison de l'Emploi	Soutien au fonctionnement	14 016 €
	Les saveurs du marché	Se cultiver pour s'élever et partager	900 €
	Sous-Total		16 836 €
92824	Centre Social	Comprendre et respecter son environnement	900 €
	Point Service aux Particuliers et aux Entreprises	DéfiEnergie	1 200 €
	Sous-Total		2 100 €
92422	Azimuts	Programme Local d'Accompagnement des Jeunes	1 800 €
	Citéo	Médiation en milieu scolaire	2 400 €
	Mission Locale	Soutien au fonctionnement	30 000 €
	Sous-Total		34 200 €
TOTAL			53 136 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser les soldes de subventions relatifs aux actions achevées en 2014 :

- 15 936 € inscrits à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574,
- 900 € inscrits à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6748,
- 34 200 € inscrits à l'article fonctionnel 92422, compte nature 6574,
- 2 100 € inscrits à l'article fonctionnel 92824, compte nature 6574.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.